

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 25 juin à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 19 juin 2025 et affichée ce même jour.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50**  
**ÉTAIENT PRESENTS : 30**  
**AYANT PRIS PART A LA DECISION : 33**

**Étaient présents :** Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Jean- Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET , Marcel PÉTRÉ, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

**Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir :** Jean-Marie DECLOMESNIL a donné pouvoir à Geneviève LEBLOND, Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Martine JOUIN a donné pouvoir à Patrick SAINT-LO, Christian HAURET a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER.

**Étaient absents excusés :** Marie-Josèphe LESENECHAL, Pierre DEWASNE, Edith LANGLOIS Yvonne LE GAC, François REPEL.

**Étaient absents :** Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Véronique BOUÉ, David PICCAND, Josiane LECUYER, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL, Nicolas BARAY.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

**DELIBERATION 20250625-25 : FIN\_89500 : BUDGET PRINCIPAL\_CESSION PARCELLES YB35 ET YB 21 DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE ZA COULVAIN SEULLINE**

Vu délibération n°20240327-33 approuvant la création du budget 89515 ZA Coulvain Seulline,

Considérant le souhait d'aménagement de la zone d'activité, il est nécessaire de tenir une comptabilité dédiée à ces opérations au sein du budget annexe. Les terrains aménagés seront destinés à la vente, en conséquence les opérations doivent être décrites dans une comptabilité de stocks. Il convient, donc, de procéder au transfert des parcelles cadastrées YB 35 et YB21, inscrites à l'actif du budget principal vers le budget annexe ZA Coulvain Seulline.

Les parcelles sont référencées à l'actif du budget principal, sous les numéros d'inventaires 2111-4-2007 pour la parcelle YB35 et 2111-3-2006 pour la parcelle YB21, pour une valeur nette comptable totale de 49 370,98 €.

Par conséquent, il vous est proposé que le budget principal cède ces deux parcelles au budget annexe ZA Coulvain Seulline pour leur valeur nette comptable de 49 370,98 €.

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Nicolas BARAY) décide :**

- **DE CEDER** les parcelles cadastrées sous la section YB35 et YB21 du budget principal vers le budget annexe ZA Coulvain Seulline pour leur valeur nette comptable soit au total 49 370,98 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,  
Annick SOLIER



Le Président,  
Gérard LEGUAY

